

Directives COVID en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2021

PLAN DE PROTECTION

Le [plan de protection de l'Institut](#) décrit les mesures mises en place par l'Institut pour protéger la santé de tous, éviter autant que possible une propagation du virus afin d'assurer une continuité de ses activités.

POINTS GÉNÉRAUX

- Port du masque obligatoire dans les bâtiments de l'Institut y compris dans les espaces publics des deux résidences étudiantes. Le port du masque est obligatoire dans les salles de cours et dans la bibliothèque. Les collaborateurs·trices peuvent enlever le masque un fois assis à leur place de travail et pour autant qu'une distance de 1.5 mètre est maintenue avec la personne la plus proche.
- Les cours sont donnés soit en ligne, soit en format hybride.
- Les manifestations publiques peuvent être organisées avec un maximum de 1'000 personnes assis / 250 personnes debout et avec une capacité réduite au deux tiers de la capacité normale de la salle dans le respect des contraintes sanitaires.
- Le travail est effectué à domicile et par télétravail. Une continuité du fonctionnement administratif et technique en présentiel est assurée par un nombre aussi restreint que possible de collaborateurs·trices.
- Les réunions internes en présentiel sont possibles en portant un masque si une distance de 1,5 mètre ne peut être respectée.

MESURES D'HYGIÈNE

Les principes de base sont les suivants :

- Le port du masque d'hygiène est obligatoire dans tous les bâtiments de l'Institut y compris dans les espaces publics des deux résidences étudiantes. Le port du masque est obligatoire dans les salles de cours et dans la bibliothèque. Les collaborateurs·trices peuvent enlever le masque un fois assis à leur place de travail et pour autant qu'une distance de 1.5 mètre est maintenue avec la personne la plus proche.
- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains et disposent des moyens de se désinfecter ou de se laver les mains.
- Des distributeurs de solution hydro alcoolique sont disponibles à l'entrée de l'Institut, aux entrées des étages ainsi que dans la bibliothèque, les salles de cours et les salles de réunion.
- Distribution aux collaborateurs·trices de flacons de solution hydro alcoolique pour les mains. Tous les flacons peuvent être ramenés au Service Desk pour le réapprovisionnement.
- Mise à disposition de sprays désinfectants afin que les personnes puissent elles-mêmes désinfecter régulièrement les surfaces de travail communes et les surfaces individuelles.
- Les surfaces et les objets sont nettoyés à un rythme régulier et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier les infrastructures en commun.

- Un contrôle des activités et du respect des mesures de protection a lieu de manière périodique.
- Toute personne souffrant de symptômes doit rester à la maison et se faire tester¹. En cas de symptômes respiratoires et/ou fièvre, un test gratuit peut être effectué au [centre de dépistage des HUG](#).
- En cas de test positif ou mise en quarantaine, la personne informe l'Institut en envoyant un email à coronavirus_19@graduateinstitute.ch, au service des ressources humaines pour les collaborateurs·trices ainsi qu'au responsable de service pour le personnel administratif ou au service des étudiant·e·s pour les étudiant·e·s. L'Institut ne divulguera pas l'identité des personnes concernées sauf aux membres du personnel ayant besoin de cette information pour pouvoir traiter la situation de manière adéquate. La personne [suit les consignes de l'OFSP](#).

ENSEIGNEMENT

- Les cours sont donnés soit en ligne, soit en format hybride.
- La salle ne peut être remplie au-delà de la moitié de sa capacité normale avec un maximum de 50 personnes. Le port du masque est obligatoire et les règles de distanciation sociale s'appliquent.
- Les heures de réception sont données en ligne.
- Les enseignant·e·s peuvent venir à l'Institut pour donner/enregistrer leur cours et accéder à leurs espaces de travail.

COLLABORATEURS

- Le travail est effectué à domicile et par télétravail. Une continuité du fonctionnement administratif et technique en présentiel est assurée par un nombre aussi restreint que possible de collaborateurs·trices.
- Seuls les collaborateurs·trices ayant reçu un accord préalable de la part de la direction exécutive ont la possibilité d'accéder aux espaces de travail de l'Institut selon des horaires définis.
- Les personnes définies comme « vulnérables »², ou résidant avec une personne considérée comme « vulnérable », doivent être en télétravail.
- Les réunions interne en présentiel sont possibles en portant un masque si une distance de 1,5 mètre ne peut être respectée.

VOYAGES

- En accord avec [les recommandations de l'OFSP](#), l'Institut préconise de renoncer aux voyages professionnels qui ne sont pas nécessaires.
- Veuillez consulter [cette page](#) pour déterminer si vous devez remplir le formulaire électronique d'entrée, fournir un résultat de test négatif (test PCR dans les 72 dernières heures ou test antigénique rapide dans les 48 dernières heures) **avant votre arrivée en Suisse** et/ou vous placer en

¹ <https://www.ge.ch/en/new-covid-19-cornavirus-ex-ncov/why-when-and-where-can-one-be-tested>

² Les personnes vulnérables sont définies par l'OFSP et la définition est régulièrement mise à jour :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/besonders-gefaehrdete-menschen.html>

quarantaine pendant 10 jours (peut être réduit à sept jours sur la base de [ces conditions](#)). Vous devez également annoncer votre situation à l'Institut par email à coronavirus_19@graduateinstitute.ch, au service des ressources humaines et au responsable de service pour le personnel administratif ou au service des étudiant·e·s pour les étudiant·e·s.

- Selon la législation en vigueur, vous devez également déclarer votre arrivée dans les 48 heures aux [autorités cantonales compétentes](#) si vous provenez d'un pays où circule un variant préoccupant.

ÉVÈNEMENTS

- Les manifestations publiques, c'est-à-dire les manifestations ouvertes à un public externe sur inscription, peuvent être organisés avec un maximum de 1'000 personnes assises et les deux tiers de la capacité de la salle tout en respectant les contraintes sanitaires. Pour les événements debout, le nombre maximum de personnes est fixé à 250 personnes à l'intérieur et 500 à l'extérieur.
- Pour les événements à l'intérieur, le port du masque d'hygiène est obligatoire durant toute la durée de l'évènement. Une distance de 1,5 mètre (ou un siège sur deux laissé libre) doit être maintenue entre les visiteurs à tout moment.
- L'organisation de réceptions et cocktails assis est autorisée avec une distance de 1,5 mètre entre chaque groupe. Les réceptions à l'extérieur en station debout sont autorisées après consultation avec le service des événements (events@graduateinstitute.ch). La collecte des coordonnées des participants est obligatoire.

ISOLEMENT ET QUARANTAINE

- Toute personne qui a voyagé dans un État ou dans un territoire où circule un variant préoccupant et qui entre en Suisse doit se placer en quarantaine pendant 10 jours (peut être réduit à sept jours sur la base de [ces conditions](#)). Certaines exceptions s'appliquent, consultez [cette page](#) pour plus de détails.
- Dans le respect des directives des autorités cantonales et fédérales, toute personne présentant des symptômes doit suivre [la procédure édictée par l'OFSP](#) en conformité à la législation cantonale et fédérale.
 - 1) En cas de test positif, une personne atteinte doit suivre la procédure d'isolement préconisée par le médecin cantonal.
 - 2) Si une personne a été en contact étroit avec un tiers testé positif, elle doit suivre la procédure de quarantaine préconisée par le médecin cantonal.
- Dans les deux cas, la personne doit informer l'Institut en envoyant un email à coronavirus_19@graduateinstitute.ch, au service des ressources humaines pour les collaborateurs·trices et au responsable de service pour le personnel administratif ou au service des étudiant·e·s pour les étudiant·e·s. L'Institut ne divulguera pas l'identité des personnes concernées sauf aux membres du personnel ayant besoin de cette information pour pouvoir traiter la situation de manière adéquate.
- Les étudiant·e·s en isolement ou en quarantaine bénéficient de l'aide [du service wellbeing and Support de l'Institut](#).

ACCÈS ET HORAIRES

- L'accès aux locaux de l'Institut est du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi et dimanche de 9h.00 à 19h.00.
- Le masque doit être porté dès l'entrée des bâtiments et en toutes circonstances. Les collaborateurs·trices peuvent enlever le masque un fois assis à leur place de travail et pour autant qu'une distance de 1.5 mètre est maintenue avec la personne la plus proche.

Bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux membres de la communauté de l'Institut et à la communauté universitaire genevoise. Veuillez consulter la page du [site web de la bibliothèque](#) pour connaître ses heures d'ouverture. Le port du masque d'hygiène est obligatoire dans la bibliothèque. En raison du respect de la distance de 1,5 mètres entre les personnes, la bibliothèque accepte un nombre limité d'étudiant·e·s dans les salles de lecture.

Cafétéria

La cafétéria est fermée pour le service de restauration pendant la pause estivale du samedi 3 juillet au lundi 23 août 2021 inclus. Pendant cette période, un distributeur automatique est disponible avec des bocaux réchauffables, des sandwiches, des salades, des yaourts et des fruits.

PARKING

Seuls les abonnés peuvent accéder aux parkings.